



RÉGION
AQUITAINE

Direction générale :
Direction générale
adjointe :
Direction :

Vice-Présidente:

Pôle Education Maîtrise
d'Ouvrage Culture et
Patrimoine Sport, Jeunesse
et Solidarité :

Direction de l'Education :

Chantal VAN HAEKE *dh*

Direction de la Maîtrise
d'Ouvrage :

Affaire suivie par J.JOVER *jj*

Poste: 05 57 57 09 25
Julien.jover@aquitaine.fr
Ref.: JJ / PB / 072/2013

Objet : Pose et maintenance des installations d'extincteurs

Madame, Monsieur le Provisieur

Les services de la Région Aquitaine ont été alertés d'une pratique anticoncurrentielle des sociétés d'assurance visant à exiger auprès de leurs clients, la qualification APSAD des sociétés assurant la pose et la maintenance des installations d'extincteurs mobiles.

Or, cette certification APSAD ne dispose d'aucune base réglementaire et ne présente donc aucun caractère obligatoire pour les sociétés chargées de la pose et de la maintenance de ces installations.

Fort de ce constat, les services de la Région feront preuve de vigilance lors de la passation des marchés dont ils assument la Maîtrise d'Ouvrage, pour ouvrir la concurrence aux entreprises non certifiées mais dont la valeur professionnelle est largement reconnue et suffisante pour apporter une réponse adaptée. Je tenais à vous en informer au regard des marchés d'entretien ou de renouvellement que vous contractez.

A ce titre, je souhaite vous préciser que la Région vous proposera à la rentrée de participer à un groupement de commandes pour les marchés liés aux SSI selon les mêmes procédures engagées pour les contrats de maintenance des ascenseurs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Provisieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général Adjoint,


François BOULAY